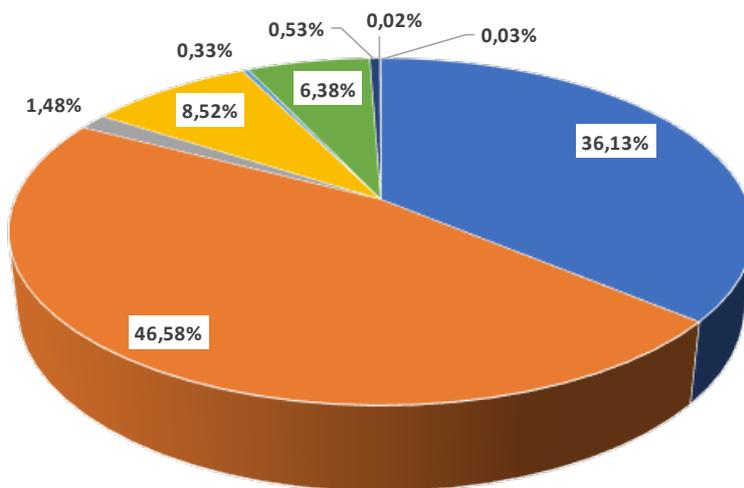


PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I. Section de fonctionnement

a. Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Montant Budget primitif	En %
011 - Charges à caractère général	921 950,00 €	36,13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 188 200,00 €	46,58%
014 - Atténuations de produits	37 800,00 €	1,48%
023 - Virement à la section d'investissement	217 361,01 €	8,52%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,56 €	0,33%
65 - Autres charges de gestion courante	162 864,50 €	6,38%
66 - Charges financières	13 628,42 €	0,53%
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €	0,02%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	860,51 €	0,03%
TOTAL	2 551 450,00 €	100,00%



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (restauration scolaire, abonnements et consommations eau, abonnements et consommations gaz / électricité, carburants, alimentation, produits de traitement, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres / CD / cassettes pour la Médiathèque, fournitures scolaires, autres matières et fournitures) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de **433 950.00 €** représentant **47.07 %** du chapitre ;
- Les comptes 61 (contrats de prestations de services, locations immobilières et mobilières, charges locatives de copropriété, entretien des terrains, entretien des bâtiments, entretien des voiries, entretien matériel roulant, entretien autres biens mobiliers, maintenance, assurances, études et recherches, documentation générale et technique, organismes de formation, autres frais divers) pour un montant de **275 000.00 €** représentant **29.83 %** du chapitre ;
- Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, publications, transports collectifs, voyages et déplacements, réceptions, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, services bancaires et assimilés, concours divers, frais de nettoyage des locaux, divers) pour un montant de **205 700.00 €** représentant **22.31 %** du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (taxes foncières, cotisation FIPHP, droits d'auteur) pour un montant de **7 300.00 €** représentant **0.79 %** du chapitre.

Le chapitre 012 – Charges de personnel :

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (intervenants séances de piscine, études dirigées, manifestations culturelles) pour un montant de **18 800.00 €** représentant **1.59 %** du chapitre ;
- Les comptes 633 (cotisations mobilité, FNAL, CNFPT et CIG, autres) pour un montant de **28 200.00 €** représentant **2.37 %** du chapitre ;
- Les comptes 64 (salaires personnel titulaire, non titulaire, emplois d'insertion, cotisations URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, assurance du personnel, FNC, organismes sociaux, médecine du travail) pour un montant de **1 141 200.00 €** représentant **96.04 %** du chapitre.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits :

Ce chapitre recense les dépenses suivantes ;

- Le compte 739223 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de **34 000.00 €** représentant ainsi **89.95 %** du chapitre ;
- Le compte 739211 correspond à l'attribution de compensation à verser à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences.
Le montant affecté à ce compte est de **3 800.00 €** soit **10.05 %** du chapitre ;

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui peut être consacrée au financement d'investissements (l'« autofinancement ») est évaluée à **217 361.01 €**, représentant **8.52 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre :

Ce chapitre est impacté par des mouvements d'ordre pour :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de **6 005.91 €** représentant **72.05 %** du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;

- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant **2 329.65 €** représentant **27.95 %** du chapitre.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de **15 750.00 €** représentant **9.67 %** du chapitre ;
- Les indemnités, cotisations retraite et sécurité sociale, frais de mission, de formation et de représentation du Maire, adjoints et conseillers délégués à hauteur de **94 200.00 €** représentant **57.84 %** du chapitre ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables, et plus particulièrement les créances admises en non-valeur, pour un montant de **2 000.00 €** représentant **1.23 %** du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de **140.00 €** représentant **0.09 %** du chapitre ;
- Les subventions et participations de fonctionnement versées (Syndicat de l'Orge, PNR, CCAS, Associations) pour un montant de **49 574.50 €** représentant **30.43 %** du chapitre ;
- Les ajustements de la paie relatifs au PAS (prélèvement à la source) et les remboursements de frais auprès des familles fontenaysiennes pour un montant de **1 200.00 €** représentant **0.74 %** du chapitre.

Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d'intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont évaluées à **13 628.42 €** représentant **0.53 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de **450.00 €** représentant **0.02 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

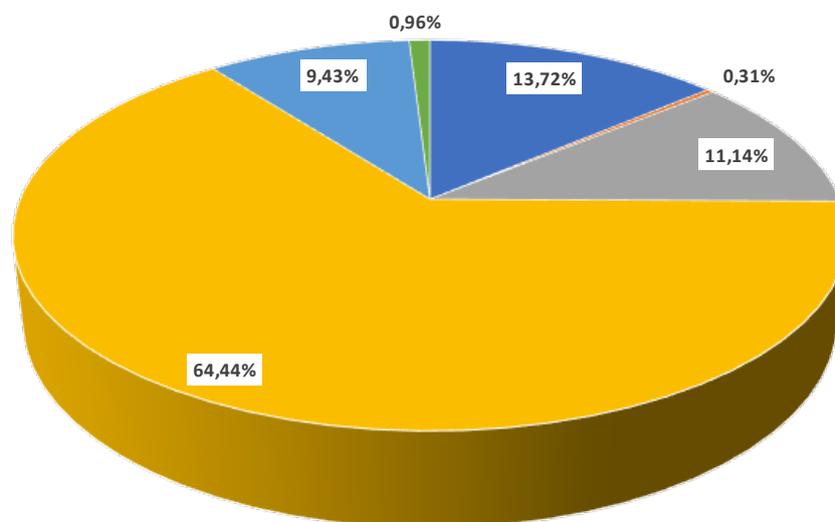
Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Ce compte concerne les dotations / provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) pour un montant de **860.51 €** représentant **0.03 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

b. Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Montant Budget primitif	En %
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	350 000,00 €	13,72%
013 - Atténuations de charges	8 000,00 €	0,31%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	284 200,00 €	11,14%
73 - Impôts et taxes	1 644 000,00 €	64,44%
74 - Dotations, subventions et participations	240 700,00 €	9,43%
75 - Autres produits de gestion courante	24 550,00 €	0,96%
76 - Produits financiers	0,00 €	
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	
TOTAL	2 551 450,00 €	100,00%



- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels

Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement :

- ✚ Soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002)
- ✚ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Pour l'année 2023, l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à **676 038.93 €** et il est affecté comme suit :

- ✚ **326 038.93 €** en section d'investissement à l'article 1068 ;
- ✚ **350 000.00 €** en section de fonctionnement à l'article 002.

Ce chapitre représente **13.72 %** du budget total des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM) qui sont évalués à **8 000.00 €** et représentent **0.31 %** du budget total des recettes de fonctionnement.

091-219102431-20240408-DELIB_2024_012-BF
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (concessions du cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public) pour un montant total de **8 400.00 €** représentant **2.96 %** du chapitre ;
- Le compte 706 (recettes issues de la restauration scolaire, des études dirigées, du périscolaire, de la participation des familles au transport scolaire) pour un montant total de **203 300.00 €** représentant **71.53 %** du chapitre ;
- Le compte 708 (recettes issues de la location des salles, du fonds de concours versé par la CCPL, de la participation de la commune de Briis-sous-Forges aux frais de gestion de décès) pour un montant total de **72 500.00 €** représentant **25.51 %** du chapitre.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux, taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de **1 514 000.00 €** représentant **92.09 %** du chapitre ;
- Le compte 732 (Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 habitants : taxe additionnelle aux droits de mutation) pour un montant de **130 000.00 €** représentant **7.91 %** du chapitre ;

Le chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de **151 500.00 €** représentant **62.95 %** du chapitre ;
- 742 (Dotation aux élus locaux) pour un montant de **300.00 €** représentant **0.12 %** du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – année 2023) pour un montant estimé à **9 000.00 €** représentant **3.74 %** du chapitre ;
- 745 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de **2 800.00 €** représentant **1.16 %** du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : subvention de fonctionnement de la CAF pour le périscolaire et le CME, remboursement « service d'accueil minimum » pour les mouvements de grève, subvention France Agrimer) pour un montant de **4 000.00 €** représentant **1.66 %** du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, participation IDF Mobilités pour les transports scolaires) pour un montant de **73 100.00 €** représentant **30.37 %** du chapitre.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

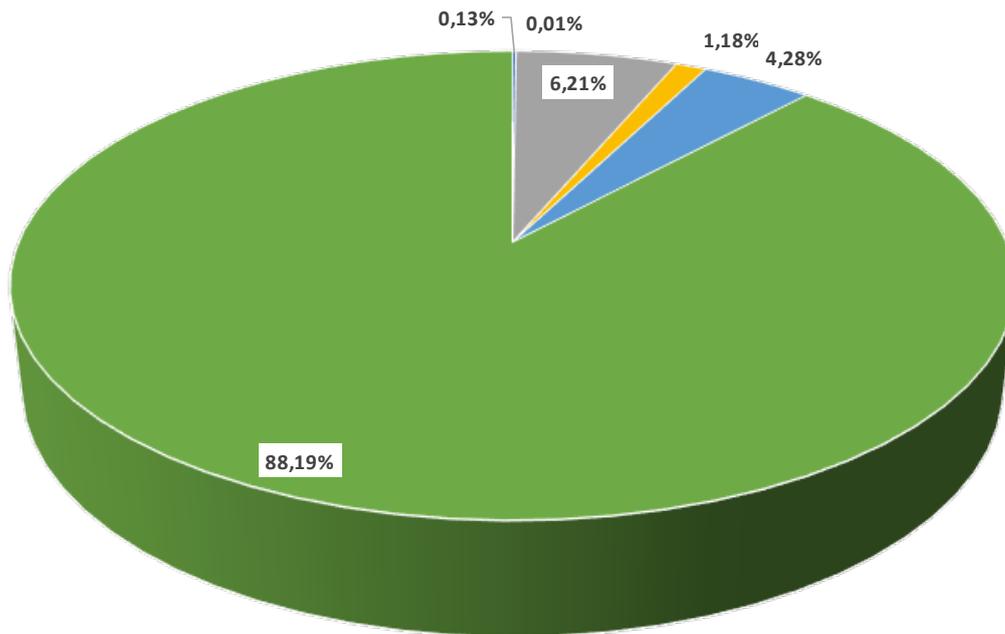
Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers) pour un montant de **22 000.00 €** représentant **89.62 %** du chapitre ;
- Le compte 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires : DIVO, LEPRINCE) pour un montant de **200.00 €** représentant **0.81 %** du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers, astreintes d'urbanisme) pour un montant de **2 350.00 €** représentant **9.57 %** du chapitre.

II. Section de d'investissement

a. Investissement – Dépenses

Chapitre	Montant Budget primitif	En %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 805,05 €	0,13%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200,00 €	0,01%
16 - Emprunts et dettes assimilées	87 050,26 €	6,21%
20 - Immobilisations incorporelles	16 550,00 €	1,18%
204 - Subventions d'équipement versée	60 000,00 €	4,28%
21 - Immobilisations corporelles	1 236 730,19 €	88,19%
TOTAL	1 402 335,50 €	100,00%



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 204 - Subventions d'équipement versée
- 21 - Immobilisations corporelles

Le chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le résultat de l'année 2023 fait apparaître un solde déficitaire de **1 805.05 €** et il représente **0.13 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de **200.00 €** pour permettre le remboursement de potentiels frais de taxe d'aménagement indûment perçus.

Le montant inscrit sur ce chapitre représente **0.01 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de **87 050.26 €** soit **6.21 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L'article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. pour un montant de **4 500.00 €** représentant **27.19 %** du chapitre.
- L'article 202 – Documents d'urbanisme (révision du PLU, numérisation et dépôt sur Géoportail) pour un montant de **12 050.00 €** représentant **72.81 %** du chapitre.

Le chapitre 20 représente **1.18 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 204 – Subvention d'équipement versée :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de **60 000.00 €** pour permettre le versement d'une subvention d'équipement au CCAS pour le financement des travaux sur la parcelle C151 dédiée à la construction de 2 logements.

Le montant inscrit sur ce chapitre représente **4.28 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Le compte 211 – article 2111 – Acquisition de terrains non bâtis pour un montant de **5 650.00 €** représentant **0.46 %** du chapitre :

Acquisition et frais d'acquisition parcelle C1654 - SPECULOOS Achat bande de 5 mètres Portron et Fonseca pour accès piétons vélos Mairie

- Le compte 212 – Plantations, agencements et aménagements de terrains pour un montant de **133 000.00 €** représentant **10.75 %** du chapitre :

Achat plantations (arbres et arbustes, ganivelles...) Aménagement entrée de village Bel Air - Arpajon Muret sentier 16 Mme CARRE Aménagement cour Mairie Tx d'installation d'un terrain de jeux de proximité

- Le compte 213 – articles 2131 / 2135 (bâtiments publics, installations générales-agencements et aménagements des constructions) pour un montant de **482 100.00 €** représentant **38.98 %** du chapitre :

Nouvelle Bibliothèque / Périscolaire
Mission MOE Syndicat de l'Orge - cour élémentaire école
Mission accompagnement projet cour élémentaire école
Essais Perméabilité et Amiante - cour élémentaire école
Mission assistance technique et administrative bail bâtiments
Tx aménagement préau Médiathèque
Tx électricité presbytère
Tx chauffage Atelier sculpture + Logement LB
Tx porte local chaufferie (École)
Tx réfection partielle toiture École
Tx des murs du dortoir
Tx salle des archives + salle ovale + bureau PM Mairie
Tx réfection partielle étanchéité toiture Mairie (ancien bâtiment)
Tx d'isolation toiture Mairie
Tx sur menuiserie de l'Église (fenêtres)
Tx éclairage bâtiments (Marronniers) : passage au LED

→ Le compte 215 – articles 2152 / 2157 / 21578 / 2158 (travaux de voirie, travaux éclairage public, matériel et outillage techniques) pour un montant de **545 630.19 €** représentant **44.12 %** du chapitre :

Réhabilitation Rue de la Donnerie
Réhabilitation Rue des Tiers
Tx Rue du Mont Louvet et RD97
Tx Rues du Mont Louvet / du bois Abel / des Tiers
Parkings entrée de ville + aménagements paysagés (RD 97)
Tx d'aménagement Mur cour arrière Mairie
Tx d'aménagement Places de parking cour arrière Mairie
Plateau ralentisseur RD 97
Passage PMR Carrefour de Bel Air
Signalisation Horizontale RD97 & Bel Air
Bi-couche Rue de l'abreuvoir
Bi-couche Chemin de la Fontaine
Reprise bordures Rue du Bon Puit
Réhabilitation Chemin du Ruisseau
Signalisation horizontale
Réhabilitation autre voirie (provision)
Tx éclairage public - Phase 1 (105 éclairages + 24 crosses)
Tx éclairage public - Rue de la Tourelle
Signalisation Verticale
Meuleuse pour les ST
Épandeur pour sel
Renouvellement extincteurs et maintien sécurité incendie
Tx installation système vidéoprotection - phase 2

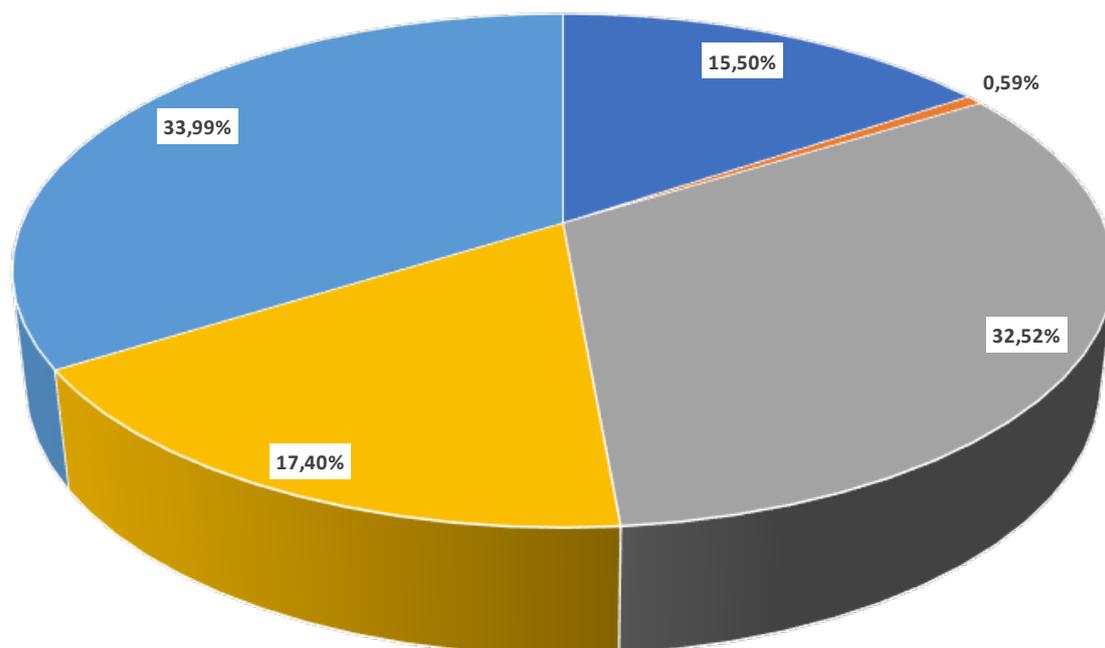
→ Le compte 218 – articles 2182 / 2183 / 2184 / 2188 (matériel de transport, de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations) pour un montant de **70 350.00 €** représentant **5.69 %** du chapitre :

Voiture pour la police municipale (thermique)
Matériels de bureau pour les services administratifs
Matériels informatiques (serveurs, ordinateurs, écrans, claviers, souris, HP etc...) Divers matériels informatiques pour réseau Les Marronniers Sécurisation réseau internet École G.Dortet Téléphonie (téléphones portables)
Déshumidificateur pour le dortoir de l'École
Achats divers matériels AIC 2023 Plastifieuse Aspirateur pour la Médiathèque
Arceaux vélos et 1 vélo électrique + supports trottinettes
Projecteur illuminations
Trancheuse à pain (électrique)
Pièges photographiques
Aspirateur pour le service entretien (école) + Marronniers

Le chapitre 21 représente **88.19 %** du budget total des dépenses d'investissement.

b. Investissement – Recettes

Chapitre	Montant Budget primitif	En %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	217 361,01 €	15,50%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,56 €	0,59%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	456 038,93 €	32,52%
13 - Subventions d'investissement	244 000,00 €	17,40%
16 - Emprunts et dettes assimilées	476 600,00 €	33,99%
TOTAL	1 402 335,50 €	100,00%



- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement a été évaluée à **217 361.01 €** représentant **15.50 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Il est impacté comme suit :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de **6 005.91 €** représentant **72.05 %** du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de **2 329.65 €** représentant **27.95 %** du chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20240408-DELIB_2024_012-BF
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Ce chapitre représente **0.59 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 10222 (FCTVA) pour un montant de **110 000.00 €** représentant **24.12 %** du chapitre ;
- Le compte 10226 (taxe d'aménagement pour un montant de **20 000.00 €** représentant **4.39 %** du chapitre ;
- Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de **326 038.93 €** représentant **71.49 %** du chapitre.

Ce chapitre **32.52 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement à percevoir sont :

- Le compte 132 – articles 1321 / 1322 / 13258 / 1328 – subventions de la Région, du PNR et de l'AESN pour un montant de **192 500.00 €**, se décomposant comme suit :

ANS terrain de jeux de proximité
Volet CAR - Périscolaire (330 000 € - PPI 22%)
Budget participatif - Aménagement La Charmoise (Région)
Région (solde) Modernisation éclairage public
Région (vidéoprotection)
Budget participatif "classes hors des murs"
Mise en valeur paysagère espaces publics (PNR)

- Le compte 134 – article 13461 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de **44 900.00 €**, se décomposant comme suit :

DETR 2023 (solde) : Modernisation éclairage public
--

- Le compte 138 – articles 1383 – subventions du Conseil Départemental de l'Essonne pour un montant de **6 600.00 €**, se décomposant comme suit :

Acquisition parcelles B108 B109 F616 (CD 91)
Aide à l'investissement culturel 2023

Ce chapitre représente **17.40 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Ce chapitre est constitué d'un emprunt d'équilibre à hauteur de **476 600.00 €** représentant **33.99 %** du budget total des recettes d'investissement.

Réalisé par MM le 22 mars 2023